



Syndicat National des Médecins, Chirugiens, Spécialistes, Biologistes et
Pharmaciens des Hôpitaux Publics

COMMUNIQUE DE PRESSE

Retraite hospitalière des HU : Le décret vient de sortir !

Le SNAM-HP, Convergences-HP et la CMH se réjouissent de la sortie du décret ayant trait à la retraite facultative hospitalière pour les HU.

Le nouveau texte fixe l'abondement des établissements hospitaliers à 9% des émoluments (contre 5% auparavant). Le plafond à 2000€ est supprimé. Ces dispositions s'appliquent dès le 1^{er} juillet et concernent tous les HU.

Cette avancée doit être saluée car la participation des établissements de santé à la retraite des HU se situe maintenant à un niveau significatif jamais atteint auparavant.

C'est le résultat de l'action que nos organisations ont entreprise depuis de nombreuses années et que le SNAM-HP a soutenu sans relâche depuis 1995.

On ne saurait toutefois s'en contenter. Il appartiendra à nos organisations de poursuivre leurs efforts afin d'améliorer les conditions de retraite de l'ensemble des praticiens hospitaliers, universitaires et non universitaires.

Paris, le 5 juin 2013

Roland Rymer - Président de Convergences-HP
Sadek Beloucif - Président du SNAM-HP
Norbert Skurnik - Président de la CMH